



Commune de Modave Avis de Recours

Le Collège communal porte à la connaissance du public qu'en application des dispositions de l'article D29-22 du livre 1^{er} du Code de l'Environnement,

un recours a été introduit le 06/10/2025 par

Les sociétés Duchêne SA et Sodemat
Route de Strée, 44 à 4577 Modave

contre la décision du Service Public de Wallonie, Département des Permis et Autorisations et le Département de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme du 15 SEPTEMBRE 2025 relatif à une demande de permis unique octroyée pour :

**Le maintien en activité de l'exploitation de la société de travaux publics Duchêne et Sodemat et la régularisation de stockage de matériel de construction destinés aux chantiers à 4577 Modave
Route de Strée, 44**

Les intéressés peuvent consulter le texte intégral de ce recours à l'administration communale, au service environnement chaque jour ouvrable pendant les heures de service ou le lundi jusqu'à 20h, uniquement sur rendez-vous sollicité 24h à l'avance par courriel ou par téléphone auprès du service Environnement – Elodie de Marchin – 085/41.02.20 - Ext.2 – ecoconseiller@modave.be

Le dossier peut être consulté en nos bureaux situés Place Georges Hubin, 1 à 4577 Vierset-Barse (MODAVE) pendant vingt jours à dater du 22 octobre 2025.

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

Ce recours n'a pas d'effet suspensif de la décision.

La Bourgmestre f.f.,
Magali De Meyer



A Modave, le 21/10/2025

Le Directeur Général,
Frédéric Legrand